

PREMIERE PARTIE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET  
GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT



## 2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

### Contexte

Onex se trouve dans une période « charnière » : le plan directeur cantonal, qui fixe les grandes orientations du développement communal à l'horizon 2030, est en cours de révision sur la base du projet d'agglomération « Grand Genève ». De fait, les enjeux de planification aux échelles de l'agglomération, du canton et des communes sont de plus en plus interdépendantes et nécessitent des mécanismes de régulation permettant de relayer les mesures d'aménagement au bon niveau. De plus, l'objectif cantonal de réaliser 2'500 logements par an, soit deux fois plus que la moyenne de ces dernières années, crée une pression supplémentaire sur l'aménagement communal. Jusqu'en 2030, le Grand Genève prévoit d'accueillir 200'000 habitants supplémentaires (50% dans le canton de Genève, 50% dans le canton de Vaud et en France voisine) et 100'000 emplois supplémentaires (70% dans le canton de Genève et 30% dans le canton de Vaud et en France voisine).

Ces développements sont prévus par la densification des tissus bâtis existants le long des axes de transports publics structurants et par des déclassements de la zone agricole.

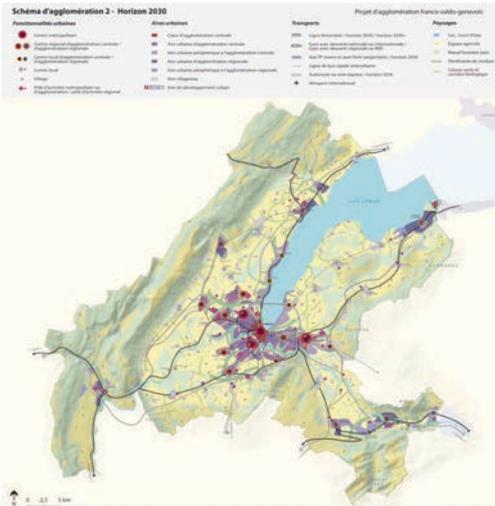
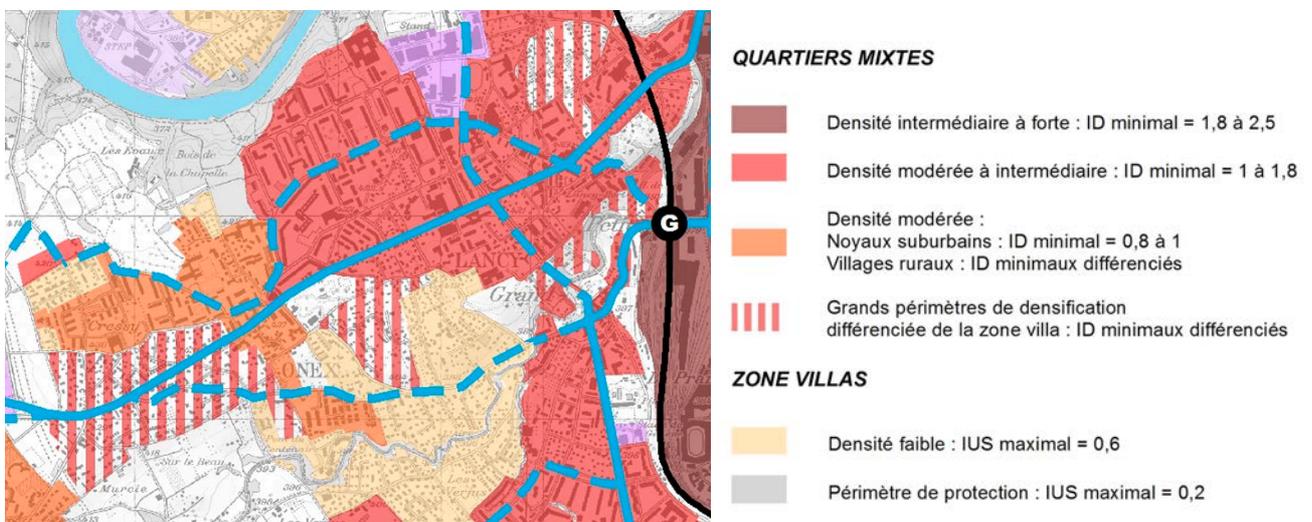


Schéma d'agglomération 2012 – Horizon 2030

En application du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le projet de plan directeur cantonal (PDCn) de février 2013 prévoit notamment pour Onex une densification de la zone de villas de part et d'autre de la route de Chancy :

- > déclassement et densification de secteurs de la zone de villas en fonction des situations (fiche A03) ;
- > diversification des types de logements en zone de villas en fonction des caractéristiques des sites et du contexte urbain (fiche A04).

**Figure 2 :** Principes de densification (extrait de l'annexe aux fiches A01 à A08 du projet de PDCn)



La ville d'Onex étant soumise à une forte pression à la densification par le canton, elle souhaite, par l'intermédiaire de son plan directeur, faire valoir sa propre vision du développement du territoire communal.

### Positionnement

***Dans le contexte d'une agglomération en construction, Onex entend se positionner comme une ville offrant des services en matière de santé, de sports et loisirs, de culture et de prestations sociales qui dépassent le cadre local.***

Si Onex entend adopter une attitude responsable et solidaire par rapport aux enjeux du développement de la région, en accueillant sur son territoire une part de la croissance programmée à l'échelle du Grand Genève, elle est toutefois pénalisée depuis longtemps par une précarité dont elle peine à s'extraire (voir le chapitre 3.2) et par une faible attractivité, liée notamment à son image de banlieue résidentielle. Onex demande à ce que son développement puisse contribuer à la réalisation de deux objectifs fondamentaux pour l'avenir de la commune :

- > **Améliorer l'assiette fiscale communale, de manière à ce qu'elle puisse offrir les services et prestations qu'attend la population ;**
- > **Corriger les déséquilibres structurels qui pénalisent la commune (répartition des catégories de logements, déficits d'emplois, absence de mixité, etc.).**

Dans cette perspective, la dynamique de développement de l'agglomération constitue une formidable opportunité, dont Onex compte tirer parti, en engageant des politiques d'aménagement qui lui permettront de **renforcer son attractivité et son rayonnement.**

Le territoire communal étant aujourd'hui presque entièrement bâti, Onex envisage son développement moins par un urbanisme d'extension, comme elle a déjà connu dans les années 60 (voir encadré ci-contre), que par un **urbanisme de renouvellement urbain, au travers d'actions destinées à retrouver un meilleur équilibre social, économique et territorial.** Ces opérations de renouvellement urbain nécessitent une approche prenant en compte les spécificités du territoire : structure foncière, composition sociale des quartiers, valeurs patrimoniales (naturelles et bâties), topographie, etc.

***Le développement souhaité par Onex est guidé par 6 grands principes d'aménagement - qui sont développés et illustrés au chapitre 3 -, dont le but est d'assurer un développement durable (au sens de l'Agenda 21) de la commune :***

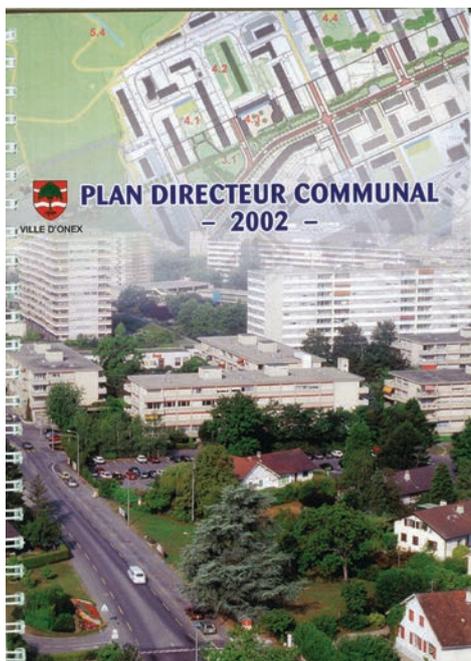
- > ***Diversifier les catégories de logement afin de répondre de manière équilibrée, à l'ensemble des besoins (loyers libres, coopératives, PPE, LUP, maisons individuelles, habitat groupé, villas mitoyennes, etc.).***
- > ***Renforcer la mixité des quartiers en introduisant, là où cela est pertinent, des emplois, services et équipements.***



Dans son ouvrage « Onex, 1851 – 2002 », Eric Golay relate le développement d'Onex durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle en ces termes : « en 1957, avec la construction des premières petites HLM communales du chemin François-Chavaz et des alentours, [la commune] passe au-delà des mille habitants. En 1959, on atteint 1'100 habitants. (...) Onex ne s'attend pas à l'avenir qui le guette et c'est dans l'esprit d'un développement accéléré, mais en petites unités de logements, que l'on construit en 1959 la salle communale actuelle, ultime construction pensée pour l'ère d'avant la cité.

L'ukase de l'Etat tombe au printemps 1959 : Onex deviendra en peu d'années une cité dans laquelle se déversera le trop-plein des habitants de Genève. De 2 à 3 étages, les garabits passeront à 8 ou 9 pour les longues barres et à 15 étages pour les tours, et au terme de ce processus de colonisation accélérée de la campagne par la ville, c'est par 10, 20 et même 30 que l'on prévoit de multiplier, en quelques années, sa population.

On assiste ainsi, dès 1959, avec la construction de la Cité, à une expansion phénoménale puisqu'en 1964, on enregistre 8'500 habitants, que les 10'000 sont atteints en 1965 et les 16'000 en 1970 et que, dans la perspective d'une Genève de 800'000 habitants, on table, vers 1970, sur une population de 30'000 habitants pour 1980. Ces projets supposaient l'extension de la Cité dans l'actuel parc des Eaux (Eric Golay, Onex 1851-2002, images et récits d'une métamorphose) ».



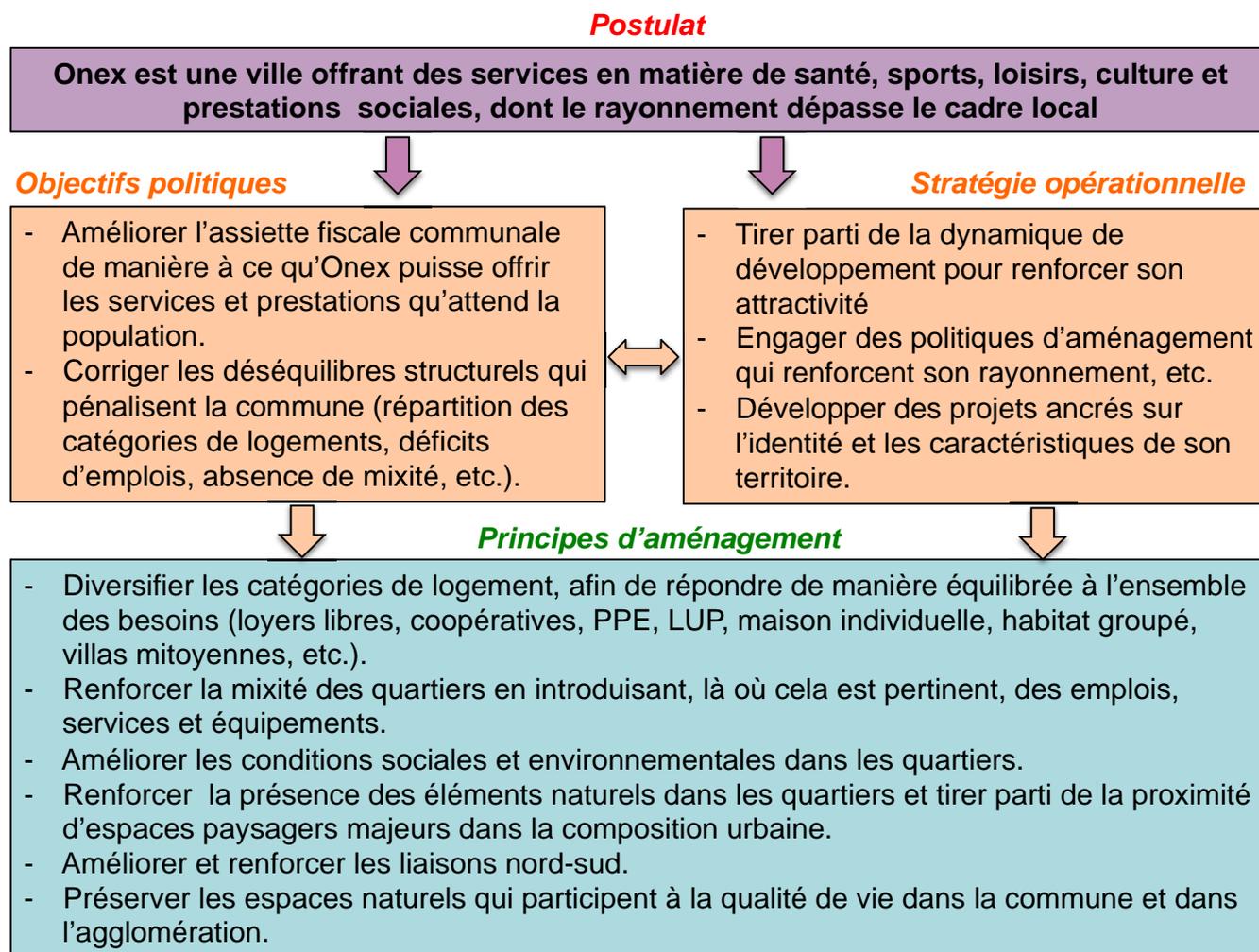
- > **Améliorer les conditions sociales et environnementales dans les quartiers (limitation de l'exposition aux nuisances).**
- > **Renforcer la présence des éléments naturels dans les quartiers (valoriser le patrimoine naturel et bâti) et tirer parti de la proximité d'espaces paysagers majeurs dans la composition urbaine.**
- > **Améliorer les liaisons nord-sud (liaisons écologiques et liens sociaux).**
- > **Préserver les espaces naturels à forte valeur écologique et sociale.**

La mise en œuvre de ces principes permettra à la commune d'accompagner et de relayer la politique cantonale du logement (visant une production quantitative) en une **politique de l'habitat** (production qualitative d'un cadre de vie : habiter n'est pas seulement occuper un logement).

Le Plan directeur communal 2013 s'inscrit dans la continuité du plan directeur de 2002, dont l'enjeu fondamental était la recherche d'un équilibre entre logements et activités économiques, entre habitations individuelles et collectives, et une plus grande diversité socioéconomique dans tous les secteurs de la commune. « A Onex, l'actualité n'est plus aux grands développements spectaculaires, mais aux actions destinées à supprimer les disparités liées au développement des années 60 » (PDCOM 2002, page 10).

Dix ans plus tard, cet enjeu fondamental pour le développement communal est plus que jamais d'actualité.

Figure 3 : Synthèse des orientations stratégiques des politiques publiques



### **Participation de la population à la définition des grands principes d'aménagement**

Le choix du mode de développement ne relève pas de décisions techniques mais d'options politiques. Privilégier tel ou tel mode de développement est avant tout un choix de société. C'est pourquoi la commune a voulu ouvrir le débat et associer la population et les acteurs locaux au processus de révision de son plan directeur, en leur offrant la possibilité de participer à la construction d'une vision partagée.

Deux forums de réflexion et de discussion librement ouverts à toute la population ont été organisés pendant la phase d'élaboration de l'avant-projet de plan directeur.

Le premier, très en amont du processus, avait pour objectif d'identifier les principaux enjeux (forces, faiblesses, opportunités, ...). Le deuxième a permis de présenter l'état d'avancement des réflexions sur les grandes options et d'engager la réflexion sur des mesures de mise en œuvre.

Une synthèse des ateliers de réflexion des 3 novembre 2011 et 5 juin 2012 est présentée ci-après.

### Synthèse de l'atelier de réflexion du 3 novembre 2011

D'une manière générale, il est à relever que :

- > L'assemblée partage une même vision de la commune. Il y a peu de points de divergence.
- > Il y a une grande convergence sur de nombreux points entre les représentants de l'assemblée, les élus et les professionnels.

Au niveau du diagnostic, les constats, très largement partagés, mettent en évidence :

- > La proximité de la nature et la présence d'une riche végétation sont relevées de manière quasi unanime par tous les groupes, comme un des atouts de la commune.
- > Le manque d'emplois qui affecte non seulement l'image de la commune, mais également ses finances.
- > Les nuisances dues à la circulation. C'est un phénomène général qui touche l'ensemble de la population. C'est toutefois un enjeu qui dépasse largement le cadre communal, puisque la mobilité résulte du développement de toute la région. De plus, c'est une problématique très paradoxale, puisque nous créons tous de la mobilité par nos comportements individuels et, en même temps, nous en subissons les nuisances.

Dans l'atelier consacré aux rêves pour Onex en 2030, on retrouve un peu les mêmes éléments que dans le diagnostic : les participants rêvent de corriger les défauts (plus d'emplois, des meilleures liaisons nord-sud, etc.) et de préserver les qualités (verdure, nature, mixité). Les questions énergétiques constituent toutefois une nouvelle thématique qui est apparue dans les communes il y a quelques années. Le rêve d'une cité écologique, verte, sobre énergétiquement constitue une préoccupation nouvelle de plus en plus présente dans les revendications des populations.

Le troisième atelier portant sur les enjeux prioritaires a largement mis en évidence un double phénomène : d'une part la crainte d'une perte de la qualité de vie en raison d'un développement urbain trop important et, d'autre part, une volonté manifeste d'améliorer les conditions du « mieux vivre ensemble » par la création d'espaces de rencontre, de parcs et jardins, de lieux de convivialité, etc.

Cette double préoccupation traduit parfaitement les enjeux du développement urbain qui nécessite de trouver un bon équilibre entre les aspects quantitatifs (produire des logements pour répondre aux besoins de la population) et les aspects qualitatifs (aménager des quartiers agréables à vivre). C'est une question réellement complexe qui n'a pas de réponse simple et toute faite. Elle nécessite débat, discussions, échanges, car les solutions ne peuvent émerger que de la reconnaissance réciproque des besoins légitimes des uns et des autres. C'est tout l'intérêt d'une assemblée comme celle de cet atelier de pouvoir initier ce débat.

En conclusion, un mot a été très souvent prononcé durant la soirée, celui de **convivialité**. Il sera pris comme programme de travail dans le cadre de la révision du plan directeur communal car il résume parfaitement les enjeux auxquels devront répondre élus, population et professionnels : comment orienter le développement pour qu'il contribue à l'amélioration de la qualité de vie au sein de la commune et de la région, comment conjuguer ensemble « développement urbain » et « mieux vivre ensemble ».



### Synthèse de l'atelier de réflexion du 5 juin 2012

La première partie de la soirée était consacrée à une présentation de l'état d'avancement des travaux de la révision du plan directeur, suivi d'un échange (questions, réponses). Les options présentées ont globalement été bien reçues. Ce débat a été l'occasion pour le public d'exprimer à nouveau ses inquiétudes face aux projets de développement urbain du coteau sud et aux problèmes de mobilité qui risquent de s'aggraver au regard des importants développements prévus sur les territoires voisins. Sur ces deux objets il est ressorti une conviction que les communes concernées devaient davantage se coordonner et travailler ensemble plutôt que chacune dans son coin.



Deux ateliers ont ensuite été organisés sur l'aménagement des espaces publics. En effet, cette thématique relève en grande partie des compétences communales et des mesures peuvent être prises à court terme. Les ateliers visaient ainsi à faire émerger les projets prioritaires et les programmes à développer tant pour la partie Nord que pour la partie Sud de la commune.



Pour la partie nord de la commune (Cité), une unanimité s'est dégagée pour un réaménagement de deux espaces: le mail du Bois-de-Chapelle et Morillon-Parc. Les propositions de programmes étaient variables dans les groupes, mais tous ont reconnu que ces lieux méritaient un aménagement pour les rendre plus attractifs, sans toutefois en faire des espaces sophistiqués. La simplicité des projets d'aménagement a été mise en avant comme gage de qualité. La création de potagers urbains a également été largement plébiscitée.



Pour la partie Sud de la commune (coteau occupé par la zone villas), la question des espaces publics se pose de manière différente que pour la partie Nord. Ici en effet, il ne s'agit pas de réaménager des espaces existants, mais plutôt de les créer pour accompagner la densification. Les groupes de travail ont été unanimes pour souligner la nécessité d'un décloisonnement de la zone de villas. La volonté de faciliter les déplacements pour les mobilités douces a été mise en avant et des propositions de nouveaux tracés ont été esquissées. Cette revendication traduit en partie une demande de parcours fonctionnels quotidiens, mais reflète aussi une vision de ces quartiers comme des lieux de promenade, compte tenu de la qualité de la végétation présente. C'est ce réseau de cheminements de mobilité douce qui pourrait ainsi constituer la trame des espaces publics du quartier.



En conclusion, on peut relever un « désir de convivialité », déjà exprimé lors du premier atelier, et illustré ici par des propositions d'aménagements et de cheminements permettant aux gens de se rencontrer. La difficulté de mise en œuvre de tels projets n'a toutefois pas échappé aux participants, conscients que ces aménagements peuvent parfois être en conflit avec des intérêts privés.

Mais l'aménagement des espaces publics est surtout un révélateur de la manière de « faire communauté », car la façon de partager l'espace public traduit la manière dont nous concevons les relations sociales. On peut en effet **partager un espace public** en le **divisant** selon les besoins des différents usagers. Mais on peut aussi partager l'espace public en le considérant comme une **espace commun à tous**. Si le verbe « partager » connaît deux définitions antagonistes, c'est peut-être significatif d'un choix de société que nous avons à faire. Or, un choix de société ne se décrète pas. Il doit être discuté, faire l'objet d'échanges et de confrontations de points de vue. C'est tout l'intérêt d'un atelier comme celui de ce soir de contribuer à ce débat.

